Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212901714-20260326-D132_CM20260326-DE

Commune de Plomeur
Extrait du registre des délibérations
Séance du conseil municipal du 26 mars 2026

Le **jeudi 26 mars 2026, à 19h30**, le conseil municipal de la Commune de Plomeur, légalement convoqué le 20 mars 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 26

Présents :

Ronan CRÉDOU, Gaëlle BERROU, Stéphane DAOULAS, Nelly STÉPHAN, Patrice HELIAS, Martine RENIER, Marie-Thérèse GOUZIEN, Philippe LE BRIGAND, Didier KERCHROM, Annie PINVIDIC, Philippe GUILLERME, Philippe LAGADIC, Françoise FAILLER, Gilles GUEURET, Natacha GUÉNOLÉ, Fabienne COSQUER, Nathalie PÉRON, Benoit BOSSER, Karine LE BELLEC-BASSECK, Marjorie LE PAPE, Laëtitia HÉNAFF, Guillaume AUTRET, Romain GLOANNEC, Benoît LE LAY, Vincent FLOCH, Morgane PLOUZENNEC, conseillers municipaux,

A donné pouvoir : Guillaume LE ROUX (procuration à Stéphane DAOULAS),

Secrétaire de séance : Françoise FAILLER a été élue secrétaire de séance,

Secrétaire auxiliaire : Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services.

N° acte : 2026 – D 1.3.2 – CM du 26.3.2026	Classification : 5.2 – Fonctionnement des assemblées
OBJET : Conseil municipal – Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	

Rapporteur : Ronan CRÉDOU, Maire et Nelly STÉPHAN, adjointe au Maire
Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI),
Les rapporteurs présentent les rôles et fonctions de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui doit être composée de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants.

Ils proposent la liste de noms suivante :

Commissaires titulaires :
Nelly STÉPHAN, Guy RIOU, Didier KERCHROM, Gilles GUEURET, Bernard LE BRETON, Martine LE FAOU, Stéphane DAOULAS, Fabienne COSQUER, Philippe LE BRIGAND, Marie-Thérèse GOUZIEN, Patrice HELIAS, Annie PINVIDIC, Marcel GARREC, Martine RENIER, Françoise FAILLER, Morgane PLOUZENNEC.

Commissaires suppléants :
Gaëlle BERROU, Marjorie LE PAPE, Vincent FLOCH, Karine LE BELLEC-BASSEK, Laëtitia HENAFF, Natacha GUÉNOLÉ, Guillaume LE ROUX, Nathalie PÉRON, Jean-Paul BIHAN, Hervé JOUËT, Ludovic STEPHANT, Raoul GLOAGUEN, Philippe GUILLERME, Alain TOULEMONT, Guillaume AUTRET, Isabelle QUENET.

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 voix pour),
– **Approuve** les désignations des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs telle que présentée.

Pour extrait certifié conforme,
Plomeur, le 26 mars 2026

Ronan CRÉDOU, Maire de Plomeur

MAIRIE DE PLOMEUR (Finistère)

Délais et voies de recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 Rennes ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr), dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours au contentieux.